

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

L'An deux mille vingt et un, le dix-sept mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sorèze, sous la présidence de Mme Marie-Lise HOUSSEAU, Maire de la commune de SOREZE.

Présents : Mmes Marie-Lise HOUSSEAU, Caroline MARCHAND, Laurence TOUREZ, Nathalie BONED, Angéline CABESTANY, Gwanaëlle CASTEL, Maryvonne COMBRET, Isabelle ESCANDE, Lisette GRANDAZZI, Annick SCOTTO, MM. Alain SCHMIDT, Christian AUSSENAC, Thierry POUVREAU, Guillaume ALBERT, Marc DURAND, Marteen DOUZE, Abdel Hakim EL AYADI, Christophe LOUVET, Baptiste SEGONNE, André SOULARD, Hervé VERDOUX, Michel VERGNES.

Absente excusée : Catherine MOULHERAT.

Baptiste SEGONNE a été élu secrétaire.

La séance a accueilli pour la première fois le Conseil Municipal Jeunes. Après une présentation individuelle de chaque élu, chacun des 13 membres du CMJ s'est également présenté.

Lysa SANTANACH, la jeune maire, a informé l'assemblée des différents projets débattus, principalement tournés vers l'environnement.

Ainsi, le projet qui a été retenu à la majorité, est celui de la construction d'un poulailler et de l'achat de 6 poules. Ce poulailler baptisé « Poule House » sera installé par les enfants avec l'aide de quelques parents dans le jardin de l'ancienne crèche. Des restes de la cantine scolaire située à proximité, serviront en partie à nourrir les poules. Un calendrier a été établi pour s'occuper, à tour de rôle, du nettoyage du poulailler et du nourrissage des poules, y compris pendant les vacances.

Le projet de la classe de CM2 est devenu finalement celui de toute l'école, chacune des classes de primaire ayant été invitée à donner un nom à une poule. Les classes de maternelle sont également très intéressées par le projet qui permettra aux plus petits de découvrir le fonctionnement d'un poulailler.

Le CMJ a été vivement remercié par Mme la Maire et l'ensemble des élus pour cette belle initiative citoyenne.

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

D 2021-041 Mission de maîtrise d'œuvre boulodrome salle multisports

VU la mission d'étude confiée à l'agence DMD de Dourgne pour définir les conditions techniques et financières de construction d'un boulodrome couvert/salle multisports secteur de Mondésir ;

CONSIDÉRANT que cette étude a permis de vérifier la faisabilité de l'opération et d'en chiffrer le coût pour solliciter des aides financières auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn ;

CONSIDÉRANT qu'il convient à présent de retenir un maître d'œuvre pour lancer la consultation, analyser les offres et suivre les travaux ;

VU la proposition de l'agence DMD de Dourgne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ **DÉCIDE** de retenir l'agence DMD – SARL d'ARCHITECTURE de DOURGNE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un boulodrome couvert / salle multisports pour un montant de 22 249 € H.T.

⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer le marché correspondant.

D2021-042 Mission de maîtrise d'œuvre salle de convivialité attenante au boulodrome

VU la mission d'étude confiée à l'agence DMD de Dourgne pour définir les conditions techniques et financières de construction d'une salle de convivialité attenante au boulodrome, secteur de Mondésir ;

CONSIDÉRANT que cette étude a permis de vérifier la faisabilité de l'opération et d'en chiffrer le coût pour solliciter des aides financières auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn ;

CONSIDÉRANT qu'il convient à présent de retenir un maître d'œuvre pour lancer la consultation, analyser les offres et suivre les travaux ;
VU la proposition de l'agence DMD de Dourgne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir l'agence DMD – SARL d'ARCHITECTURE de DOURGNE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une salle de convivialité attenante au boulodrome pour un montant de 26 515 € H.T.
- ⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer le marché correspondant.

D2021-043 Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la Cour de l'école

VU la consultation lancée le 21 mars 2021 dans le cadre d'une procédure adaptée ;
VU le rapport de l'analyse des offres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ⇒ **DÉCIDE** pour l'aménagement de la Cour de l'école publique, de retenir la Société EIFFAGE, Route, 72 rue de l'Industrie à CASTRES, qui a obtenu le meilleur classement, pour un montant de 42 849,50 € H.T.
- ⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer le marché correspondant.

D2021-044 Acquisition parcelle à la SCI THITHODAM pour la régularisation de l'emprise du rond-point de U Express

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'aménagements commerciaux par la SCI THITHODAM sur la parcelle sise au niveau du rond-point existant à l'intersection des RD 85 et 45, il a été constaté qu'une pointe de la parcelle était comprise dans l'emprise du rond-point ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de régulariser cette situation ;

VU la proposition de la SCI THITHODAM de céder à l'euro symbolique cette parcelle cadastrée section C 1893 d'une superficie de 9m²

VU le document d'arpentage réalisé par VALORIS Géomètre, Expert à REVEL 31250;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ⇒ **DÉCIDE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section C1893 d'une superficie de 9m²
- ⇒ **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'acte authentique qui sera reçu par Maître Thierry ZUCCON.

D2021-D045 Aides communales aux hameaux de la Duretié et de la Rivière inclus dans le Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 portant revalorisation des aides communales pour les rénovations d'immeubles situés dans un périmètre de protection de Monuments Historiques ;

CONSIDÉRANT que ces aides sont attribuées aux immeubles du bourg et du hameau de Pont-Crouzet dans la zone 1-1 de l'AVAP devenue S.P.R. (Secteur Patrimonial Remarquable) ;

CONSIDÉRANT que les hameaux de la Duretié et de la Rivière sont également situés dans la zone 1-1 du Secteur Patrimonial Remarquable et qu'il est donc cohérent qu'ils bénéficient des mêmes aides communales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ⇒ **DÉCIDE**, à compter du 1^{er} juin 2021, d'attribuer aux hameaux de la Duretié et de la Rivière, classés en zone 1-1 du Secteur Patrimonial Remarquable, les aides communales existantes pour les rénovations d'immeubles selon les conditions annexées à la présente délibération.

D2021-D046 Dénomination de chemins en vue de l'adressage nécessité par le déploiement de la fibre

VU les demandes de La Poste, des services de sécurité et d'urgence sollicitant un adressage exhaustif des rues ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du déploiement de la fibre, la Société SFR qui intervient dans le cadre d'une délégation de service public confiée par le Département du Tarn, a demandé également qu'un adressage exhaustif soit réalisé pour les secteurs de la zone de Montagne et de la Plaine.

VU les propositions de dénomination des chemins et des secteurs concernés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ **APPROUVE** les dénominations des chemins de la zone « montagne » et du secteur de la Plaine.

D2021-D047 Requalification de la route des crêtes en piste d'intérêt DFCl (Défense des Forêts contre l'Incendie)

Dans le cadre du projet de requalification de la route des Crêtes en piste d'intérêt DFCl, le Conseil Municipal de la commune de Sorèze, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ **DONNE MANDAT** à la commune de Saint-Amancet dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée (articles L2422-5 à 2422-11 du Code de la Commande Publique) concernant le projet de requalification de la route des Crêtes en piste d'intérêt DFCl, qui fera l'objet d'une convention entre les deux parties : 4 citernes d'un volume de 30m3.

⇒ **S'ENGAGE** à participer au co-financement du budget prévisionnel, par anticipation du versement de la subvention publique, à hauteur de 48.52% (proportionnellement au linéaire communal concerné), soit 25 957.09€ HT, en complément des communes de Dourgne (28,59% soit 15 294,96€ HT), Saint-Amancet (15.45% soit 8 265.37€ HT) et Arfons (7,42% soit 3 969,52€ HT). Ces mêmes taux s'appliqueront aux travaux d'entretien qui seront nécessaires à la fonctionnalité des équipements mis en place ; ces 4 citernes seront implantées le long de la piste, dont 2 sur la commune de Sorèze.

⇒ **S'ENGAGE** à verser au maître d'ouvrage délégué le montant de la TVA à hauteur de 20% sur les montants mentionnés ci-dessus.

D2021-D048 Suppression poste adjoint administratif principal 1ère classe & création poste adjoint administratif principal 2ème classe

CONSIDÉRANT le départ à la retraite, le 1^{er} juillet 2021, de Mme Marie-Thérèse CROS, occupant un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe ;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Thérèse CROS sera remplacée par Mme Caroline PAGÈS, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe qui prendra ses fonctions, dans le cadre d'une mutation, à compter du 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de procéder à la suppression et à la création des postes correspondants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE :

- La suppression, à compter du 1^{er} juillet 2021, du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet occupé par Mme Marie-Thérèse CROS ;
- La création, à compter du 26 mai 2021, d'un poste d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

D2021-D049 Renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole

Madame la Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'ouverture de ligne de trésorerie, afin de financer les subventions et les dotations en attente de versement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après échange de vues et avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- **Article 1 :** La commune de Sorèze contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, une ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de deux cent mille euros (200 000€), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
- **Durée :** 12 mois
- **Taux** d'intérêt variable indexé sur EURIBOR 3 mois instantané flooré + marge de 1% de Marge soit 1% actuellement. (En cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro).
- **Périodicité de paiement des intérêts :** trimestrielle
- **Commission d'engagement :** 400€

Article 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

Article 3: Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Article 4: Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame la Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

D2021-D050 Suppression de la régie d'avances de la commune

VU la délibération du 25 novembre 2002 portant création d'une régie d'avances pour la commune de Sorèze pour le paiement en liquide de petits achats auprès de fournisseurs locaux.

CONSIDÉRANT que les centres de finances publiques ne pourront ni procurer ni percevoir des liquidités à compter du 1^{er} mai 2021 et que dans ces conditions, la régie d'avances ne se justifie plus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ **DÉCIDE** la suppression de la régie d'avances de la commune de Sorèze à compter du 1^{er} juin 2021.

D2021-D051 Pacte de gouvernance CCLRS

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois a élaboré un pacte de gouvernance garantissant la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus pour les décisions qu'elle sera amenée à prendre pour la mandature 2020-2026.

VU le projet de pacte de gouvernance soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 22 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

⇒ **APPROUVE** le pacte de gouvernance élaboré par la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois. (Pacte de gouvernance disponible sur le site de la mairie de Sorèze)

Questions diverses –

→ Mme la Maire informe le conseil de la tenue d'une réunion concernant le Pont sur la Rigole à laquelle participaient CET INFRA, maître d'oeuvre, AAA, architecte, l'entreprise EIFFAGE et le bureau d'études ARTELIA.

L'objet de cette réunion était de définir les conditions techniques et financières de réalisation d'un canal de déviation à hauteur du pont ancien. Cette solution avait été proposée par l'entreprise pour remédier à l'incidence du pont projeté dont l'étude hydraulique avait conclu à une hauteur d'eau supplémentaire de 10 cm en cas de crue centennale.

Une étude complémentaire d'un montant de 1750€ HT a donc été confiée au bureau d'études ARTELIA. Elle devra déterminer le dimensionnement de l'ouvrage de délestage à créer afin que le nouveau pont n'ait aucun impact en cas de crue centennale.

Un chiffrage de ces travaux et l'étude devraient être rendus à la mi-juin. Un nouveau dossier pourra ainsi être transmis pour avis à la DREAL et à la DDT avant passage en commission.

→ Baptiste SEGONNE informe l'assemblée du recrutement d'un contrat aidé qui sera affecté au Musée du Verre à compter du 1^{er} juin 2021.

Il propose également au Conseil Municipal d'effectuer une visite du Musée du Verre qui sera organisée le samedi 3 juillet 2021.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

Madame la Maire



Marie-Lise HOUSSEAU